

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 9 septembre 2024 à 19 h 00 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents:

Martin Simard, conseiller siège numéro 1
Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5
François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est absent : Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière trésorière

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR; ⁽⁴⁶⁶⁸⁾
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024; ⁽⁴⁶⁶⁹⁾
4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 4.2. Suivi des grands dossiers;
 - 4.3. Prochaine séance;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Remboursement d'un emprunt échéant le 16 décembre 2024
Règlement 2014-084; ⁽⁴⁶⁷⁰⁾
 - 6.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2024-182 modifiant le règlement n° 2023-180 déterminant l'imposition des taxes et des compensations ainsi que le taux des tarifs pour l'année 2024 afin d'y ajouter des clauses de tarification applicable aux immeubles non résidentiels munis de compteurs d'eau;
 - 6.3. Cession de deux enseignes de prévention – Signature d'une entente; ⁽⁴⁶⁷¹⁾
 - 6.4. Tourisme Côte-Nord – Plan partenaires 2025-2026; ⁽⁴⁶⁷²⁾
 - 6.5. Entente de location pour le futur service de garde; ⁽⁴⁶⁷³⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'août 2024; ⁽⁴⁶⁷⁴⁾
 - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'août 2024; ⁽⁴⁶⁷⁵⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 8.1. Appel d'offres pour le remplacement du réseau d'aqueduc – Rue de la Mer; ⁽⁴⁶⁷⁶⁾
9. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :
 - 9.1. Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant le 472, rue de la Mer, Les Bergeronnes; ⁽⁴⁶⁷⁷⁾
10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;
11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
12. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
13. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :

- 13.1 Dépôt de la programmation automnale 2024 et sa grille de tarification du Service des loisirs ⁽⁴⁶⁷⁸⁾,
14. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D’AIDE FINANCIÈRE :

14.1. Club Lions Escoumins-Bergeronnes – Demande de commandite pour le bottin 2024; ⁽⁴⁶⁷⁹⁾

14.2. La Corporation touristique de Bergeronnes inc. – Demande de commandite pour le Marché d’automne 2024; ⁽⁴⁶⁸⁰⁾

15. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D’ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ;

16. CORRESPONDANCE;

17. AFFAIRES NOUVELLES;

18. PÉRIODE DE QUESTIONS;

19. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;

20. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE.
- 24-09-4668
- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
- Le président d’assemblée constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.
- LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
- QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » soit maintenu ouvert.
- 24-09-4669
- DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024
- IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.
- DOSSIERS DE LA MAIRIE
- Compte-rendu des activités du dernier mois
- Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.
- Suivi des grands dossiers
- Le maire fait un suivi des grands dossiers.
- Prochaine séance
- Séance ordinaire le 15 octobre 2024 à 19 h.
- 24-09-4670
- Remboursement d’un emprunt échéant le 16 décembre 2024 – Règlement 2014-084
- CONSIDÉRANT QUE l’emprunt n°. 2014-084 vient à terme le 16 décembre 2024 et qu’il y a lieu de prévoir le refinancement ou le remboursement du solde de cet emprunt pour le montant résiduel de 283 200 \$;
- 4671

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2023 révèlent des surplus accumulés suffisants pour effectuer le paiement du solde de l’emprunt venant à terme le 16 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard.
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la direction générale à contacter le ministère des Finances afin de confirmer le remboursement au 16 décembre 2024 du solde de l’emprunt en lien avec le règlement n° 2014-084;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer tout document relatif au remboursement de cet emprunt.

24-09-4671

Cession de deux enseignes de prévention – Signature d’une entente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord désire céder à titre gratuit deux enseignes de prévention des marées pour des fins de sensibilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a reçu lesdites enseignes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la cession à titre gratuit des deux enseignes de prévention des marées de la part de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord pour des fins de sensibilisation;

QUE le conseil autorise le maire et la direction générale à signer l’acte de cession.

24-09-4672

Tourisme Côte-Nord – Plan partenaires 2025-2026

CONSIDÉRANT l’offre reçue de Tourisme Côte-Nord;

CONSIDÉRANT l’importance du montant demandé, soit 10 000 \$/année pour 2 ans;

CONSIDÉRANT l’importance pour la Municipalité de se concerter sur le développement touristique afin de cibler ses actions;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De décliner l’offre de Tourisme Côte-Nord – Plan partenaire 2025-2026, soit au montant de 10 000 \$/année 2 ans.

24-09-4673

Entente de location pour le futur service de garde

CONSIDÉRANT QUE le centre de la petite enfance des Bergeronnes est complet et ne peut plus accueillir de nouveaux enfants;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents de la Municipalité sont à la recherche d’un service de garde;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a lancé un appel de projets visant l’expérimentation de modèles de services de garde éducatifs en milieu familial;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis doivent être réalisés dans un local fourni par un partenaire de la communauté (municipalité, organisme communautaire, établissement du réseau de la santé et des services sociaux ou du réseau de l’éducation, etc.) ou par une entreprise et permettre de recevoir un maximum de 12 enfants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné son appui au projet d'expérimentation d'un nouveau modèle de services de garde éducatifs en milieu familial pour la Municipalité des Bergeronnes et rendus disponibles aux fins du dit projet des espaces dans le bâtiment situé au 515, rue du Boisé Les Bergeronnes (ancienne caisse populaire) par la résolution 24-04-4590;

CONSIDÉRANT QUE le bureau coordonnateur La Giroflée a reçu l'approbation du Ministère de la Famille pour le projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise pour la communauté des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE le bureau coordonnateur La Giroflée a recruté deux candidates pour occuper les fonctions de responsables de service de garde éducatif;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de fixer les modalités d'utilisation des locaux avec les responsables de service de garde éducatif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de conclure une entente avec les deux responsables de service de garde pour l'utilisation de la bâtisse située au 515, rue du Boisé, Les Bergeronnes;

QUE le conseil mandate le maire et la direction générale à conclure cette entente et à signer un bail de location pour une période d'un an selon les modalités approuvées par le conseil.

24-09-4674

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'août 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de cent quarante-trois mille deux cent soixante-quatre dollars et soixante-seize cents (143 264,76\$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'août 2024:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de cent quarante-trois mille deux cent soixante-quatre dollars et soixante-seize cents (143 264,76\$).

24-09-4675

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'août 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de cinquante mille huit cent quatre dollars et cinquante-cinq cents (50 804,55 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'août 2024:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de cinquante mille huit cent quatre dollars et cinquante-cinq cents (50 804,55 \$).

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la rue de la Mer est au cœur du développement touristique et culturel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au remplacement du tuyau d’aqueduc situé dans l’emprise de la Polyvalente des Berges jusqu’à la Place Rodolphe-Pagé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation du Ministère des Affaires municipales et l’Habitation (MAMH) que le projet est admissible en priorité 3 du programme de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire lancer un appel d’offres pour le remplacement du réseau d’aqueduc dans ce secteur de la rue de la Mer;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Assaini Conseil a réalisé les plans et devis nécessaires pour l’appel d’offres;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à lancer un appel d’offres pour la réalisation des travaux de remplacement du réseau d’aqueduc sur la rue de la Mer, de la Polyvalente des Berges jusqu’à la Place Rodolphe-Pagé.

CONSIDÉRANT le dépôt au service d’urbanisme d’une demande d’autorisation d’un projet particulier de construction de modification, d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) visant le 472, rue de la Mer;

CONSIDÉRANT la constitution du comité consultatif d’urbaniste le 13 septembre 2010 par la résolution 10-09-0715;

CONSIDÉRANT l’adoption par la Municipalité du Règlement 2019-129 sur les projets particuliers de construction de modification, d’occupation d’un immeuble (PPCMOI), le 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du plan d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la qualité du projet au niveau de l’implantation de la volumétrie, de la densité, de l’architecture et de l’aménagement des lieux favorisera l’intégration de celui-ci sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE tous les critères d’évaluation pour les projets particuliers sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le projet et l’immeuble visés ne sont pas exposés aux contraintes de particulières de sécurité publique suivantes : zone inondable, érosion des berges, glissements de terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d’urbaniste conditionnellement à l’aménagement d’au moins deux places de stationnement hors rue afin d’éviter le stationnement sur la voie publique et de préserver la visibilité pour les usagers de la route;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accorde la demande d’autorisation du projet particulier pour la construction et l’exploitation d’une Galerie Boutique au 472, rue de la Mer conditionnellement à l’aménagement d’au moins deux places de stationnement hors rue afin d’éviter le stationnement sur la voie publique et de préserver la visibilité pour les usagers de la route;

QUE le greffier-trésorier transmette sans délai une copie certifiée conforme de la présente résolution à l’auteur de la demande.

24-09-4678

Dépôt de la programmation automnale 2024 et sa grille de tarification du Service des loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil prenne acte du dépôt de la programmation automnale 2024 et de sa grille de tarification, telles que présentées par le Service des loisirs.

24-09-4679

Club Lions Escoumins–Bergeronnes inc. – Demande de commandite pour le bottin 2024

CONSIDÉRANT QU’une offre de publicité a été acheminée par le Club Lions Escoumins-Bergeronnes pour leur bottin annuel au coût de 50\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l’offre de publicité dans le bottin annuel du Club Lions Escoumins-Bergeronnes au montant de 50 \$.

24-09-4680

La Corporation touristique de Bergeronnes inc. – Demande de commandite pour le Marché d’automne 2024

CONSIDÉRANT QU’une demande de commandite a été reçue de la Corporation touristique des Bergeronnes pour le marché d’automne qui se tiendra le 27 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de commandite demandée par la Corporation touristique des Bergeronnes pour le Marché d’automne au montant de huit cents dollars (800 \$).

QUE le conseil accorde l’accès gratuit à la salle de la Polyvalente des Berges les samedi et dimanche 26 et 27 octobre 2024;

QUE le conseil accepte d’assumer les frais de conciergerie associés à cette utilisation.

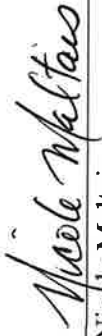
PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le président d’assemblée déclare la réunion close à 19h56.

Signé

Nathalie Ross, maire



Nicole Maltais

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal. ».